

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 15 JAN 2018

DECRET N° 18 -006 / PR

Portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Télécom).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée ;
VU la loi N° 06-001/AU du 02 janvier 2006 portant Réglementation Générale des Sociétés à Capitaux Publics et des Etablissements Publics ;
VU le décret N°04-042/PR du 1^{er} avril 2004, portant Statut de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Télécom) modifié par le décret N°05-048/PR du 11 juin 2005 ;
VU le décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
VU le décret N° 18 -005/ PR du 15 janvier 2018, relevant le Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Télécom) de ses fonctions.
VU le décret N° 17-083/PR du 17 juillet 2017, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores ;

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur ARCHIMED AHAMADA M'SA est nommé Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Télécom).

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

